

## 3.5 RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2023 OU ATTRIBUÉES AU TITRE DU MÊME EXERCICE

En parallèle au projet de résolution présenté au chapitre 3.4.6 ci-dessus, la même Assemblée générale ordinaire est invitée à se prononcer sur des projets de résolutions individuelles, portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

### 3.5.1 Vote des actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 des éléments de rémunération de Mme Barbara Dalibard, Présidente du Conseil de Surveillance

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice à Mme Barbara Dalibard à raison de son mandat

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération à raison du mandat	470 000,00 €	400 000,00 €	<p><b>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <p>est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à hauteur de 120 000,00 € en contrepartie des fonctions de membre et de Présidente du Conseil de Surveillance exercées en 2022 en application de la Politique de Rémunération 2022 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (7<sup>e</sup> résolution, approuvée par 99,59 % des voix),</li> <li>à hauteur de 350 000,00 € en contrepartie de ses fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance exercées en 2023, en application de la Politique de Rémunération 2023 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (7<sup>e</sup> résolution, approuvée par 99,65 % des voix).</li> </ul> <p><b>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <p>a été attribué en application de la Politique de Rémunération 2023 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (7<sup>e</sup> résolution, approuvée par 99,65 % des voix) ; et est réparti entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un montant de 350 000,00 € dû en contrepartie de ses fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance exercées en 2023, qui a été versé en 2023, et</li> <li>un montant de 50 000,00 € dû en contrepartie de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en 2023, à percevoir en 2024.</li> </ul>
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	Présentation
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	N/A	N/A	N/A
Indemnité de départ	N/A	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	N/A
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	N/A

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

**11<sup>e</sup> résolution***Approbation des éléments de la rémunération de Madame Barbara Dalibard versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Madame Barbara Dalibard, Présidente du Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2023, au chapitre 3.5.1.

### 3.5.2 Vote des actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 des éléments de rémunération de M. Florent Menegaux, Président de la Gérance et Associé Commandité

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice à M. Florent Menegaux à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé est défini dans la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 107) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6 <sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix).
Rémunération variable annuelle	905 744,43 €	1 650 000 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2023 en application de la Politique de Rémunération 2023 et payable en 2024)	<p><b>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est dû au titre de l'exercice 2022 en application de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (pages 109 à 111) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (9<sup>e</sup> résolution, approuvée par 88,18 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.3.2 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul> <p><b>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est établi conformément à la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (pages 107 à 109) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix).</li> </ul>
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	Aucun montant attribué ni versé
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	
		OU valorisation OU simulation	Présentation
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	1 047 089,10 € (valorisation au 31 décembre 2023 des 65 164 actions de performance attribuées en novembre 2023)	Cette attribution a été réalisée en application : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 111) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>de la 14<sup>e</sup> résolution proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 (pages 455 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2022), approuvée par 87,04 % des voix par cette même Assemblée.</li> </ul>
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	9 755,40 €	9 755,40 €	Véhicule de fonction (valorisation comptable).
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.3.6 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.3.7 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.3.5 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

### 9<sup>e</sup> résolution

*Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Florent Menegaux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le

31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florent Menegaux, Gérant Commandité et Président de la Gérance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2023, au chapitre 3.5.2.

### 3.5.3 Vote des actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 des éléments de rémunération de M. Yves Chapot, Gérant non Commandité

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice à M. Yves Chapot à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	770 000,00 €	770 000,00 €	Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé est défini dans la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 107) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6 <sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix).
Rémunération variable annuelle	574 583,33 €	945 907,24 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2023 en application de la Politique de Rémunération 2023 et payable en 2024)	<p><b>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est dû au titre de l'exercice 2022 en application de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (pages 109 à 111) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (10<sup>e</sup> résolution, approuvée par 97,78 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.4.2 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul> <p><b>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2023) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est établi conformément à la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (pages 107 à 109) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix).</li> </ul>
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	Aucun montant attribué ni versé
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	628 247, 03 €  (valorisation au 31 décembre 2023 des 39 098 actions de performance attribuées en novembre 2023)	Cette attribution a été réalisée en application : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 111) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>de la 14<sup>e</sup> résolution proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 (pages 455 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2022), approuvée par 87,04 % des voix par cette même Assemblée.</li> </ul>
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	8 743,24 €	8 743,24 €	Véhicule de fonction (valorisation comptable)
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.4.6 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.4.7 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> <li>est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (page 112) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (6<sup>e</sup> résolution, approuvée par 93,82 % des voix) ;</li> <li>fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.4.5 du Document d'enregistrement universel 2023.</li> </ul>

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

### 10<sup>e</sup> résolution

*Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Chapot versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Yves Chapot, Gérant non Commandité, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2023, au chapitre 3.5.3.